

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** PROBLOC 25

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2019-0005

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0019691-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	15
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	17
4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17

5. Conditions générales d'utilisation	17
5.1. Consignes d'utilisation	17
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	20
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
6. Autres informations	20

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

PROBLOC 25
RAVIOX BLOC
AMABLOC
BLOCS HYDROFUGES RATS & SOURIS
TOXA BLOCS
TOXA OVERDOSE BLOCS

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	BELGAGRI SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2019-0005	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0019691-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	19/06/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	19/02/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	BELGAGRI SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	26 - Difenacoum
<b>Nom du fabricant</b>	Pelgar
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR ALTON HANTS Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Prazska 280 02 Kolin République tchèque

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.0025

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

### Conseils de prudence

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Souris et rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	- rats: 100 grammes de produit par point d'appât . - souris: 30 grammes de produit par point d'appât - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille des sacs de minimum 3 kg. - Formulation des appâts: Bloc d'appâts emballés individuellement dans des sachets de PE/PP (30, 100 g) ou non emballés et packagés dans: - Saut en PP ou PE (3-25 kg) - boîte en carton (3 - 25 kg) - sac en papier avec doublure intérieure (3-25 kg) - station d'appâtage préparée en PP/PVC/PS

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement en suivant le code de bonnes pratiques concerné.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

#### 4.2 Description de l'utilisation

**Utilisation 2 - Souris et rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Extérieur autour des bâtiments**

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles



<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Other  Extérieur autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou points d'appât couverts et protégés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- rats: 100 g d'appât par point d'appât. - souris: 30 g d'appât par point d'appât. - -  /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Taille des sacs de minimum 3 kg.  - Formulation des appâts:  Bloc d'appâts emballés individuellement dans des sachets de PE/PP (30, 100 g) ou non emballés et packagés dans:  - Saut en PP ou PE (3-25 kg)  - boîte en carton (3 - 25 kg)  - sac en papier avec doublure intérieure (3-25 kg)  - station d'appâtage préparée en PP/PVC/PS

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en suivant le code de bonnes pratiques concerné.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Other Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Ready-to-use bait to be used in tamper-resistant bait stations or covered and protected

	baiting points ou points d'appât couverts et protégés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- rats: 100 g d'appât par point d'appât. - - /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Taille des sacs de minimum 3 kg. - Formulation des appâts: Bloc d'appâts emballés individuellement dans des sachets de PE/PP (30, 100 g) ou non emballés et packagés dans: - Saut en PP ou PE (3-25 kg) - boîte en carton (3 - 25 kg) - sac en papier avec doublure intérieure (3-25 kg) - station d'appâtage préparée en PP/PVC/PS

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en suivant le code de bonnes pratiques concerné.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau..

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

### 4.4 Description de l'utilisation

#### Utilisation 4 - Souris - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille des sacs de minimum 3 kg. - Formulation des appâts: Bloc d'appâts emballés individuellement dans des sachets de PE/PP (30, 100 g) ou non emballés et packagés dans: - Saut en PP ou PE (3-25 kg) - boîte en carton (3 - 25 kg) - sac en papier avec doublure intérieure (3-25 kg)

- station d'appâtage préparée en PP/PVC/PS

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

### 4.5 Description de l'utilisation

#### Utilisation 5 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. - - /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Taille des sacs de minimum 3 kg. - Formulation des appâts: Bloc d'appâts emballés individuellement dans des sachets de PE/PP (30, 100 g) ou non emballés et packagés dans: - Saut en PP ou PE (3-25 kg) - boîte en carton (3 - 25 kg) - sac en papier avec doublure intérieure (3-25 kg) - station d'appâtage préparée en PP/PVC/PS

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

--

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

#### 4.6 Description de l'utilisation

##### Utilisation 6 - Souris et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Other Extérieur autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- rats: 100 grammes de produit par point d'appât . - souris: 30 grammes de produit par point d'appât - - /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Taille des sacs de minimum 3 kg. - Formulation des appâts: Bloc d'appâts emballés individuellement dans des sachets de PE/PP (30, 100 g) ou non emballés et packagés dans: - Saut en PP ou PE (3-25 kg) - boîte en carton (3 - 25 kg) - sac en papier avec doublure intérieure (3-25 kg) - station d'appâtage préparée en PP/PVC/PS

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.  
Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.  
Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.  
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

#### 4.7 Description de l'utilisation

##### Utilisation 7 - Souris - Non professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation



	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres. - - /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Appâts emballés individuellement dans des sachets de PP/PE (30 g) ou non emballés et packagés dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seau en PP ou PE (appâts en sachets jusque 300 g)</li> <li>- Boîte en carton (appâts en sachets jusque 300 g)</li> <li>- Station d'appâtage préparée faite en PP/PVC/PS (appâts en sachets).</li> </ul>

#### 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs.  
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

**4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

--

**4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

--

**4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

--

**4.8 Description de l'utilisation**

**Utilisation 8 - Rats - Non professionnels - Intérieur**

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. - - /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)

## Dimensions et matériaux d'emballage

Appâts emballés individuellement dans des sachets de PP/PE (30 g) ou non emballés et packagés dans :

- Seau en PP ou PE (appâts en sachets jusque 300 g)
- Boite en carton (appâts en sachets jusque 300 g)
- Station d'appâtage préparée faite en PP/PVC/PS (appâts en sachets).

### 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.

Recharger le poste d'appâtage si besoin.

### 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

### 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

### 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

## 4.9 Description de l'utilisation

### Utilisation 9 - Rats - Grand public – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Extérieur autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. - - /
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Appâts emballés individuellement dans des sachets de PP/PE (30 g) ou non emballés et packagés dans : - Seau en PP ou PE (appâts en sachets jusque 300 g) - Boite en carton (appâts en sachets jusque 300 g) - Station d'appâtage préparée faite en PP/PVC/PS (appâts en sachets).

#### 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

**4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

**4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

**4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

/

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

### 5.1.1 UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

#### **Pour l'utilisateur avec des compétences avancées démontrées:**

L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres

endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

**Pour l'utilisateur professionnel:** Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

**Pour l'utilisateur professionnel:** Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

*Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.*

### 5.1.2 UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### 5.2.1 UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels ayant des compétences avancées démontrées»).

**Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées:** Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

**Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Pour les professionnels: Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

**Pour les professionnels:** Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

**Pour les professionnels:** Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

### 5.2.2 UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.)

pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
  - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».
- Dangereux pour la faune.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

Le port de gants est conseillé.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois

#### 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.
- L'emballage du produit a été soumis à des essais relatifs à la sécurité enfants.